

Annexe 3

Liste des marchandises d'exportation contrôlée

Groupe 2 (munitions)

| N° d'article de la LMEC | Description |
|-------------------------|--|
| 2001 | Armes légères et automatiques comme les pistolets, les revolvers et les carabines, y compris certaines armes à feu et accessoires conçus pour le sport ou la compétition. |
| 2002 | Armes à gros calibre comme les systèmes et les accessoires de rampes de lancement. |
| 2003 | Munitions pour les types d'armes appartenant aux catégories 2001 et 2002. |
| 2004 | Bombes, torpilles, roquettes, missiles, produits pyrotechniques militaires, charges de démolition et leurs composantes. |
| 2005 | Radars de conduite de tir, télémètres, ordinateurs de balistique, équipement d'alertes et d'avertissement connexe conçu spécialement pour usage militaire et leurs composantes. |
| 2006 | Véhicules militaires comme les TTB, les camions de transport militaire, l'équipement connexe et leurs composantes. |
| 2007 | Équipement et composantes comme les masques et les vêtements protecteurs, les articles de détection et de défense contre les matériaux radioactifs et les agents biologiques et chimiques. |
| 2008 | Explosifs et combustibles, y compris les précurseurs conçus spécialement pour usage militaire. |
| 2009 | Navires militaires ainsi que pièces et composantes conçues spécialement comme les moteurs, les systèmes de navigation et l'équipement pour les sonars. |
| 2010 | Aéronefs et hélicoptères militaires, y compris les aéronefs de transport, les moteurs d'aéronefs, les parachutes ainsi qu'autres pièces et composantes connexes. |
| 2011 | Équipement électronique à usage militaire comme l'équipement de communication et les systèmes de radar. |